

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE: SOUK-AHRAS
DAIRA DE : BIR BOUHOUC
COMMUNE DE : BIR BOUHOUC
NIF : 41140540101

-* Avis d'Attribution Provisoire de Projet *-

Conformément à l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel N° 247/15 Du 16/09/2015 portant la réglementation des marchés publics et délégation du service public, le président de l'assemblée populaire communale de Bir Bouhouch porte à la connaissance des soumissionnaires ayant participé à l'Avis d'Appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales paru 27/01/2026 dans les quotidiens **EL Djazair EL Djadida** et le 28/01/2026 dans le quotidien **SEYBOUSE Times**, qu'à l'issue d'analyse et de jugement des offres, la commission d'ouverture et de jugement des offres réunie 05/02/2026 a attribué provisoirement les projets suivant comme suit:

Intitulé de l'opération	Entreprise NIF	Note Technique	Délai d'exécution	Montant Avant vérification	Montant Après vérification	Observations
Réhabilitation de la route reliant mechtaKAF BILEL et le barrage WADI ECHAREF a une distance de 1.8 km avec une suiviet contrôle technique	SNC Ben Bouras et Cie Travaux et construction - chéraga – alger NIF : 0007410500258608	110/110	Quatre (04) mois	32.854.115.00 DA	32.854.115.00 DA	OFFRE UNIQUE

- = Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission communale des marchés dans les 10 jours qui suivent la parution de cet avis dans la presse Conformement à l'article 82 alinéa 3 du décret présidentiel cité ci dessus.
- = Les soumissionnaires voulant consulter les resultats de l'analy ses des offres techniques et Financières sans priés de ce rendre au secretariat générale de la commune dans un délai Des 03 jours qui suivent la parution de cet avis dans la presse Conformement à l'article 82 alinéa 4 du décret présidentiel cité ci dessus.

Bir bouhouch le :
Le President de l'A.P.C